

RAPPORT

**VOEU 3 - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR - CICA -
ATELIER N°11 « TRANQUILLITÉ PUBLIQUE » POUR LA CRÉATION D'UNE
COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT À LA VÉGÉTALISATION DES PARVIS DES
ÉCOLES DU 1ER SECTEUR**

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil d'Arrondissements du 18 novembre 2020 portant création du Comité d'initiative et de Consultation (CICA),

Vu, la délibération du Conseil d'Arrondissements du 21 juin 2022 portant sur l'actualisation du règlement intérieur du CICA

Vu, le vœu voté au Conseil d'arrondissements du 1^{er} février 2022 - R22/010/1S-22

Vu, l'Assemblée Générale du CICA du 22 novembre 2023.

DELIBERE

Le Conseil d'Arrondissements du 28 novembre 2023 soumet pour avis le rapport concernant - « LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT À LA VÉGÉTALISATION DES PARVIS DES ÉCOLES DU 1ER SECTEUR » - proposé par l'atelier n° 11 du CICA du 22 novembre 2023.

**VOEU - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR -
CICA ATELIER N°11 « TRANQUILLITE PUBLIQUE »**

**POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT À LA
VÉGÉTALISATION DES PARVIS DES ÉCOLES DU 1ER SECTEUR**

L'école maternelle Codaccioni, sous l'impulsion de sa directrice, déploie des projets pédagogiques autour du développement durable qui comportent un volet de végétalisation de la cour de l'école à travers la mise en place de jardins pédagogiques et la participation au concours « écoles fleuries » que la Ville de Marseille organise avec la Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (FNDDEN). L'école vient d'ailleurs d'obtenir le niveau 1 de labellisation E3D (École en Démarche globale de

Développement Durable) mise en place par le ministère chargé de l'Éducation Nationale pour reconnaître et encourager les écoles qui s'engagent dans cette voie.

La directrice souhaite également végétaliser les abords de l'école.

Ce projet de l'école Codaccioni répond à l'objectif d'un « mieux vivre ensemble ».

En effet, au-delà de l'objectif pédagogique, la végétalisation des parvis des écoles peut jouer un rôle important dans l'embellissement et l'apaisement de l'espace public et devenir un projet collectif unissant les habitants d'un quartier autour d'un espace dédié à ses enfants.

Il est proposé de faciliter la mise en place de ce type de projet dans les écoles du 1^{er} secteur qui seraient volontaires, en créant une commission chargée de les accompagner.

Article 1

Le Conseil d'arrondissements, réuni le 28 novembre 2023, soumet pour avis le vœu de l'atelier n°11 du CICA « Tranquillité publique » portant sur la création d'une commission d'accompagnement à la végétalisation des parvis des écoles du 1^{er} secteur.

Article 2

Le conseil d'arrondissements se prononce pour la constitution d'une commission mixte d'accompagnement aux projets de végétalisation des parvis d'écoles du 1^{er} secteur.

Cette commission se réunira à la suite d'une demande de la direction d'une école et devra l'aider à définir son projet et à obtenir le permis « rue jardin ».

Elle sera composée à minima d'un élu de la mairie du 1-7 coordinateur et référent du dispositif, d'un référent des services techniques de la Ville de Marseille spécialisé dans le permis « rue jardin », d'un représentant du service technique des écoles de la Ville de Marseille, d'un référent de l'Éducation Nationale, du représentant de la direction de l'école et d'un représentant des parents d'élèves. La commission mixte assurera le cas échéant les demandes nécessaires auprès des services techniques de la Métropole pour ce qui relève des questions de voirie.

La mairie du 1^{er} secteur se chargera de la communication sur la création de cette commission auprès des écoles du secteur afin d'encourager des initiatives similaires.

LA MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sophie CAMARD



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS EXTRAORDINAIRE DU PREMIER SECTEUR
DÉDIÉ AU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENTS
(CICA)**

**Vœu présenté lors de l'Assemblée Générale du CICA du mercredi 22 novembre 2023
portant sur la création d'une commission d'accompagnement à la végétalisation
des parvis des écoles du 1^{er} secteur.**

Le contexte :

L'école maternelle Codaccioni, sous l'impulsion de sa directrice, déploie des projets pédagogiques autour du développement durable qui comportent un volet de végétalisation de la cour de l'école à travers la mise en place de jardins pédagogiques et la participation au concours « écoles fleuries » que la Ville de Marseille organise avec la Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (FNDDEN). L'école vient d'ailleurs d'obtenir le niveau 1 de labellisation E3D (École en Démarche globale de Développement Durable) mise en place par le ministère chargé de l'Éducation Nationale pour reconnaître et encourager les écoles qui s'engagent dans cette voie.

Afin de s'inscrire dans cette démarche globale, la directrice souhaite végétaliser les abords de l'école. Les objectifs poursuivis sont :

- répondre à la problématique du réchauffement climatique,
- sensibiliser, responsabiliser et former les enfants, leurs parents, le personnel et les enseignants de l'école au respect des plantes, à leur importance et à leur entretien,
- améliorer les apprentissages des élèves grâce à un cadre de vie scolaire plus serein,
- et enfin, devenir acteur de la végétalisation du quartier en impulsant le déploiement de projets de végétalisation, en concertation avec les riverains et les commerçants.

L'atelier 11 « tranquillité publique » du CICA de la mairie du 1^{er} secteur a souhaité s'associer à ce projet de l'école Codaccioni qui répond à l'objectif d'un « mieux vivre ensemble » porté par cet atelier depuis 3 ans. En effet, au-delà de l'objectif pédagogique poursuivi, nous pensons que la végétalisation des parvis des écoles peut être un levier pour l'embellissement et l'apaisement de l'espace public et devenir un projet collectif unissant les habitants d'un quartier autour d'un espace dédié à ses enfants.

Depuis un an, le travail de l'atelier a consisté à :

- Accompagner la direction de l'école dans ses réflexions et ses démarches sur ce projet considéré comme « pilote » (l'état d'avancement du projet est décrit en annexe)
- Tirer un bilan de ce projet « pilote » afin de faciliter des projets similaires qui seraient portés par d'autres écoles du secteur

Le bilan :

La Ville de Marseille a mis en place un permis de végétaliser nommé "rue Jardin", ainsi qu'une charte de végétalisation de l'espace public marseillais, qui permettent aux particuliers d'occuper temporairement et gratuitement l'espace public par l'installation de plantes.

Dans le cadre particulier de la végétalisation d'un parvis d'école, l'atelier 11 du CICA a pu constater que l'ampleur du projet et ses spécificités nécessitent un accompagnement partenarial de la direction de l'école pour la constitution du dossier de demande de ce permis.

En effet, le projet se doit d'être inscrit dans le projet pédagogique de l'école, d'être compatible avec les contraintes de sécurité liées aux usages particuliers de cet espace, ce qui peut induire par exemple des changements de destination d'espace dédié au stationnement ou plus généralement à la voirie. La végétalisation peut également toucher le bâti propriété de la Ville de Marseille et non du demandeur. Enfin, l'entretien des végétaux engage un ensemble d'acteurs, en particulier pendant les périodes de vacances scolaires : l'association des parents d'élèves doit être impliquée dans la définition et le portage du projet.

Il est aujourd'hui proposé de faciliter la mise en place de ce type de projet dans les écoles du 1^{er} secteur qui seraient volontaires, en créant une commission chargée de les accompagner.

Le vœu :

L'atelier 11 du CICA préconise la constitution d'une commission mixte d'accompagnement aux projets de végétalisation des parvis d'écoles du 1^{er} secteur.

Cette commission se réunira à la suite d'une demande de la direction d'une école et devra l'aider à définir son projet et à obtenir le permis « rue jardin ».

Elle sera composée à minima d'un élu de la mairie du 1-7 coordinateur et référent du dispositif, d'un référent des services techniques de la Ville de Marseille spécialisé dans le permis « rue jardin », d'un représentant du service technique des écoles de la Ville de Marseille, d'un référent de l'Éducation Nationale, du représentant de la direction de l'école et d'un représentant des parents d'élèves. La commission mixte assurera le cas échéant les demandes nécessaires auprès des services techniques de la Métropole pour ce qui relève des questions de voirie.

La mairie du 1^{er} secteur se chargera de la communication sur la création de cette commission auprès des écoles du secteur afin d'encourager des initiatives similaires.

ANNEXE

État d'avancement du projet de végétalisation du parvis de l'école maternelle Paul Codaccioni.

Le travail de l'atelier sur ce projet a commencé en septembre 2022 et s'est déroulé jusqu'à l'été 2023, en collaboration constante avec la directrice de l'école. Des réunions à l'école ont été organisées, incluant une rencontre avec M. Thomas Martin (Concepteur paysagiste, conseil en végétalisation). Une visite du « jardin Savournin » a été organisée.

A ce jour, le projet prévoit le dispositif suivant :

1 – Sur le trottoir, le long des murs de l'école, installation de 10 jardinières en dur, avec arbres ou arbustes et plantes : 5 jardinières pour 5 arbres (côté chaussée) et 5 jardinières pour des plantes (côté mur), situées en quinconce, pour que les élèves de chacune des 5 classes de l'école aient la responsabilité d'un arbre et d'une jardinière de plantes. L'espacement entre les jardinières devra être d'environ 4 mètres de chaque côté.

Attribuer ainsi la responsabilité d'un arbre et d'une jardinière de plantes à chacune des classes permet de répartir de manière égalitaire les responsabilités, ainsi que les activités pédagogiques, tout en assurant à chaque classe et à chaque enseignant une grande autonomie pédagogique et logistique.

3 – Les arbres et les plantes choisis par les enseignants devront être adaptés au climat de notre ville et résistants, ne devront pas nécessiter un arrosage trop important, ni une attention trop fréquente. Ils devront également représenter un intérêt pédagogique et esthétique.

4 – Les arbres et les plantes feront l'objet d'observations et d'activités pédagogiques de la part des élèves. Plusieurs types d'arbustes ont déjà la préférence de la directrice de l'école ou de Thomas Martin : le Lagerstroemia rose, des buissons agrumes (citronnier, oranger, ...), des freesias très colorés, des plantes aromatiques comme le romarin, le thym, le gros thym antillais (plante médicinale), etc...

5 – Concernant l'entrée de l'école, pour éviter que les enfants s'assoient sur la barrière qui est juste en face, Thomas Martin nous a suggéré de placer une jardinière sur toute la longueur et d'y faire pousser des plantes grimpantes (lierre marseillais, chèvrefeuille, Bignone Flamenco, etc.) avec, en guise de tuteurs, des arceaux métalliques et une grille ou un filet de pêche. Cette installation embellirait l'entrée de l'école et créerait une zone d'ombre (pergola) pour les enfants et parents.

Pour des raisons de sécurité importantes, il faudra déplacer l'espace vélos, actuellement peint au sol en face de l'entrée de l'école, pour qu'il soit situé avant le passage piéton, mais côté école ; en effet, de nombreux parents viennent à vélo et actuellement, ils déposent leurs enfants soit en plein milieu de la chaussée soit en leur faisant escalader la barrière.

6 – Un affichage extérieur, sur les murs de l'école, avec photos et dessins, pourra informer les parents, passants et résidents sur les plantes et les arbres, ainsi que sur les activités effectuées en classe. Des petits écriteaux réalisés par les enfants pourront également être plantés près des arbres et des plantes pour interpeller les passants, pour leur demander de faire attention à cet espace public fragile et nécessitant une solidarité et la bienveillance de tout le quartier. Exemple de slogans ou d'inscriptions :

- « je fournis de l'oxygène, si je souffre de la chaleur, arrosez-moi ! »
- « c'est ma plante : Romain, 4 ans »
- « je l'ai planté : Sylvie 3 ans »
- « chaque jour, je fournis de l'oxygène à 4 personnes. Ne pensez-vous pas que je mérite d'être soigné ? »
- le nom d'une classe
- etc...

Il est également envisageable d'installer une boîte à lettres à proximité des plantations à l'extérieur de l'école pour permettre les échanges avec les résidents et usagers du quartier.

7 – Le démarrage du dispositif devra être accompagné d'une campagne d'information à l'adresse des parents, des résidents et des commerçants, pour solliciter leur bienveillance et leur vigilance.